

[RAISON SOCIALE]  
[AD1]  
[AD2]  
[AD3]  
[CP] [Ville]

**AVANT LE 1<sup>ER</sup> MARS 2020**

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la loi « **Avenir professionnel** » du 5 septembre 2018, votre branche professionnelle (IDCC : [xxxx x]) a désigné l'OPCO des Entreprises de Proximité pour vous accompagner dans tous vos projets Emploi et Formation. Il devient le collecteur de vos contributions Formation et Alternance.

**QUELLES SONT VOS CONTRIBUTIONS À VERSER AVANT LE 1<sup>ER</sup> MARS 2020 ?**

- **Sur la masse salariale (MS) 2019**
  - Contribution légale : 1% de la MS 2019 **moins** l'acompte versé en septembre 2019, le cas échéant
  - CPF CDD : 1% de la MS CDD 2019
  - Contributions conventionnelles définies par votre branche professionnelle, le cas échéant
  - Contribution supplémentaire à l'alternance pour les entreprises de 250 salariés et plus
- **Au titre de la MS 2020 :**
  - Acompte de 60% de votre contribution Formation et Alternance

**COMMENT DÉCLARER ET PAYER VOS CONTRIBUTIONS ?**

Les 2 déclarations (MS 2019 et Acompte 2020) se font exclusivement en ligne.

**1 Connectez-vous sur la plateforme <https://messervicesenligne.opcoep.fr>**

**Vous êtes déjà inscrit**

Identifiez-vous avec votre n° de Siret  
ou votre email et le mot de passe que  
vous avez choisi lors de votre inscription.

**Vous n'êtes pas encore inscrit**

Inscrivez-vous à l'aide des éléments suivants :

- votre n° de Siret : [SIRET]
- votre code d'activation : [LOGIN]

**2 Choisissez votre mode de paiement : prélevement, carte bancaire, virement, chèque.**

*Important ! Si vous choisissez de régler vos contributions par chèque, merci d'adresser vos 2 télédéclarations, accompagnées de vos 2 règlements à l'aide de l'enveloppe ci-jointe à : OPCO des Entreprises de Proximité - Service contributions formation - TSA 51234 - 75046 PARIS Cedex 01*

**DES QUESTIONS ?**

- Retrouvez sur [opcoep.fr](http://opcoep.fr) toutes les informations relatives aux contributions Formation et Alternance
- ou contactez notre assistance téléphonique : 0 970 839 838

Vous remerciant de votre confiance, veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Les équipes de l'OPCO des Entreprises de Proximité

[RAISON SOCIALE]

[AD1]

[AD2]

[AD3]

[CP] [Ville]

**AVANT LE 1<sup>ER</sup> MARS 2020**

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la loi « **Avenir professionnel** » du 5 septembre 2018, votre branche professionnelle (IDCC : [xxxx x]) a désigné l'OPCO des Entreprises de Proximité pour vous accompagner dans tous vos projets Emploi et Formation. Il devient le collecteur de vos contributions Formation et Alternance.

**QUELLES SONT VOS CONTRIBUTIONS À VERSER AVANT LE 1<sup>ER</sup> MARS 2020 ?**

- Contribution légale : 0,55% de la Masse salariale 2019
- CPF CDD : 1% de la Masse salariale CDD 2019
- Contributions conventionnelles définies par votre branche professionnelle, le cas échéant

**COMMENT DÉCLARER ET PAYER VOS CONTRIBUTIONS ?**

La déclaration de vos contributions se fait exclusivement en ligne.

**1 Connectez-vous sur la plateforme <https://messervicesenligne.opcoep.fr>**

**Vous êtes déjà inscrit**

Identifiez-vous avec votre n° de Siret ou votre email et le mot de passe que vous avez choisi lors de votre inscription.

**Vous n'êtes pas encore inscrit**

Inscrivez-vous à l'aide des éléments suivants :

- votre n° de Siret : [SIRET]
- votre code d'activation : [LOGIN]

**2 Choisissez votre mode de paiement : prélèvement, carte bancaire, virement, chèque.**

*Important ! Si vous choisissez de régler vos contributions par chèque, merci d'adresser votre télédéclaration, accompagnée de votre règlement à l'aide de l'enveloppe ci-jointe à : OPCO des Entreprises de Proximité - Service contributions formation - TSA 51234 - 75046 PARIS Cedex 01*



**Si vous avez recours à un cabinet comptable, un espace lui est réservé sur la plateforme pour qu'il puisse déclarer vos contributions en votre nom. Pensez à lui transmettre cette information !**

**DES QUESTIONS ?**

- Retrouvez sur [opcoep.fr](http://opcoep.fr) toutes les informations relatives aux contributions Formation et Alternance
- ou contactez notre assistance téléphonique : 0 970 839 838

Vous remerciant de votre confiance, veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Les équipes de l'OPCO des Entreprises de Proximité

OPCO des Entreprises de Proximité